



PAR COURRIEL

Monsieur Marc Tanguay
Député de LaFontaine
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2^e étage, Bureau 2.117
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Député,

Nous avons bien reçu votre question inscrite au feuillet du 18 mars 2021:

L'honorable juge Claude Dallaire a rendu le 14 avril 2020, un jugement important (A c. Procureure générale du Québec, 2020 QCCS 3375) dans lequel condamne le Procureur général du Québec et madame France Rémillard à payer des dommages à la demanderesse suite au comportement d'une fonctionnaire du ministère de la Justice.

Une fois les faits de ce dossier rendus publics par le journal La Presse, le ministre a mandaté madame Lise Verreault pour mener des vérifications internes sur la conformité des processus et des mécanismes de gestion actuels de l'Autorité centrale du Québec (ACQ). Ce rapport a été remis au ministre le 17 décembre dernier et rendu public par la suite.

En ce sens, est-ce que le ministre pourrait nous indiquer :

- *Quel suivi a été apporté jusqu'ici à chacune des recommandations du rapport;*
- *Combien d'employés sont actuellement à l'emploi de l'ACQ, leurs noms et fonctions, nous donner la description de leurs tâches et nous dire de qui relèvent-ils;*
- *Pourrait-il nous mentionner quels processus ont été mis en place pour assurer des mécanismes de contrôle et de reddition de comptes;*
- *Finalement, le ministre peut-il nous mentionner quelles sont les fonctions actuelles de madame France Rémillard au sein du ministère de la Justice?*

... 2

Vous trouverez ci-dessous les informations demandées pour chacune de vos questions, telles que formulées.

- Quel suivi a été apporté jusqu'ici à chacune des recommandations du rapport;

Un plan d'action a été mis en place pour répondre à chacune des recommandations du rapport de vérification interne présenté par M^{me} Lise Verreault. À ce jour, plusieurs actions permettant de corriger les lacunes soulevées dans le rapport ont été mises en œuvre, notamment :

- meilleur encadrement de l'ACQ;
- attentes signifiées à la nouvelle titulaire du poste;
- établissement d'un réseau de collaborateurs;
- précisions sur le niveau d'approbation nécessaire pour les dossiers à caractère sensible ou lors d'avis juridiques divergents;
- clarification du traitement accordé aux dossiers hors convention;
- déploiement de mécanismes de suivis de l'application de la Convention de La Haye et de la Loi sur les aspects civils des enlèvements internationaux et interprovinciaux.

- Combien d'employés sont actuellement à l'emploi de l'ACQ, leurs noms et fonctions, nous donner la description de leurs tâches et nous dire de qui relèvent-ils;

Suivant les recommandations du rapport de vérification interne, un réseau de collaborateurs a été mis sur pied au ministère de la Justice pour remplir les fonctions d'autorité centrale pour le Québec en matière d'enlèvement international d'enfants.

Ces fonctions sont principalement exercées au sein de la Direction du soutien aux orientations, des affaires législatives et de la refonte (DSOALR). Au sein de cette direction, M^e Katie Levasseur est la nouvelle titulaire du poste et assume la majorité des fonctions prévues à la *Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants*.

Dans la gestion des dossiers, M^e Levasseur est appuyée par M^{me} Caroline Beulac, technicienne en administration. Au besoin, M^e Levasseur bénéficie de soutien de certains juristes spécialisés en droit international privé au sein de la direction.

La directrice responsable de cette équipe à la DSOARL est M^e Élise Labrecque.

De plus, la Direction du droit administratif et des affaires juridiques – Justice (DDAAJ) offre un service-conseil pour différents aspects du traitement des dossiers (tels que l'interprétation de la convention ou la protection des renseignements personnels).

Le directeur de la DDAAJ est M^e Christian Caron.

La DSOALR et la DDAAJ font partie de la Direction générale des affaires juridiques Droit public, civil et de l'économie, dont la directrice générale est M^e Lise Proulx.

La Direction générale du Contentieux du Procureur général du Québec assume quant à elle la représentation devant les tribunaux.

- Pourrait-il nous mentionner quels processus ont été mis en place pour assurer des mécanismes de contrôle et de reddition de comptes;

Tout d'abord, comme le recommandait le rapport de vérification interne, un processus détaillant les niveaux d'approbation a rapidement été établi de manière à ce que les décisions ne soient pas prises par une seule personne.

Les multiples cas de figure pouvant survenir ont ainsi été envisagés et détaillés. Suivant ce mécanisme de contrôle, la directrice de la DSOALR est maintenant régulièrement saisie des dossiers. De plus, à titre d'exemple, en cas de désaccord potentiel entre la juriste responsable du traitement des dossiers et le service-conseil, les deux directeurs responsables doivent désormais discuter du dossier et formuler une recommandation. La directrice générale doit alors prendre la décision sur les suites à donner.

Par ailleurs, une rencontre statutaire entre la titulaire des fonctions de l'ACQ, sa collaboratrice et la directrice de la DSOALR est tenue aux deux semaines, afin de discuter des dossiers en cours.

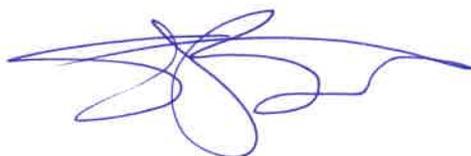
- Finalement, le ministre peut-il nous mentionner quelles sont les fonctions actuelles de madame France Rémillard au sein du ministère de la Justice?

M^{me} Rémillard ne traite plus des dossiers de l'ACQ.

M^{me} Rémillard est affectée en soutien à l'équipe de droit international. Elle travaillera également en recherche et en veille pour d'autres mandats de la direction qui n'ont pas de lien avec l'enlèvement international d'enfants. -

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.

Le ministre de la Justice et
procureur général,



SIMON JOLIN-BARRETTE